

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250702-DEL\_2025\_065-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

**Séance du 2 juillet 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2025\_065**

OBJET :  
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE  
PASSAGE, A TITRE GRATUIT,  
PARCELLE BC673 - PROJET  
MONSENIOR

**Date de convocation :**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI

**Ont donné pouvoir**

François TAMBUZZO (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)  
Carole TAMBUZZO (pouvoir à Saloi EL OUNI)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Laurent GONZALES (pouvoir à Christophe TOTEL)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)  
Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel « Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune »

**Contenu :**

La commune de Rive-de-Gier est propriétaire de la parcelle BC673 située rue du 19 mars 1962. Pour déposer son permis de construire et réaliser ses travaux de construction de 3 maisons de plain-pied destinés à des personnes âgées et d'un jardin d'hiver avec places de stationnement, le maître d'ouvrage MONSENIOR -sis 52 quai Rambaud 69002 LYON- a besoin d'utiliser la totalité de ladite parcelle de la commune pour un accès au chantier dans un premier temps, puis pour un accès définitif depuis l'espace public dans un second temps pour le fonctionnement du hameau. A l'issue des travaux, MONSENIOR s'engage à remettre en état la parcelle BC673, à aménager une voie d'accès à la parcelle BC654 de 5 m de large à ses frais et à l'entretenir en contre-partie d'un droit de passage définitif. Il a donc formulé une demande en ce sens à la commune.

La servitude à constituer sur la parcelle BC673 est décrite comme suit :  
une servitude de passage de 5 m de large pour les accès au profit de la parcelle historique section BC 654, fond dominant, et ce depuis la rue du 19 mars 1962.

Le bénéficiaire de la servitude supportera le coût des travaux liés aux éventuelles dégradations qui pourraient être commises sur l'assiette de la servitude.

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Elle sera établie par acte notarié dont les frais seront supportés par le bénéficiaire de la servitude.

**Propositions :**

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage, à titre gratuit, sur la parcelle communale cadastrée section BC673 au profit de la parcelle historique section BC654, fond dominant ;
- de confier l'accomplissement des formalités à Maître Hervé THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer l'acte contenant constitution de servitudes et tout document qui serait nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,